

### **Forment une famille pour les fins de l'abonnement au ski alpin:**

2 adultes de plus de 18 ans, vivant sous le même toit (mari et femme ou conjoints de fait), qui doivent fournir une preuve de statut, soit par un certificat de mariage ou une lettre certifiée par un commissaire à l'assermentation.

1 ou 2 adultes de plus de 18 ans (mari et femme ou conjoints de fait), leur(s) enfant(s) à charge âgé(s) entre 7 et 17 ans, ainsi que les étudiants de 18 à 23 ans (\* voir définition dans le document où et comment s'abonner), tous vivant sous le même toit. Les preuves d'âge et de statut sont exigées.

Pour le calcul de l'abonnement familial et l'abonnement monoparental, les enfants doivent être inscrits dans l'ordre du plus âgé au plus jeune.

Peuvent former une famille pour les fins de l'abonnement « Intergénérationnel » les grands-parents avec leurs petits-enfants. Voir les détails dans la rubrique - Familial intergénérationnel ci-dessous.

Ce document contient 4 exemples d'abonnements familiaux qui vous aideront sûrement à bien préparer le vôtre.

1. Abonnement - Familial - Régulier
2. Abonnement - Mixte régulier et Double-plaisir
3. Abonnement - Monoparental - Régulier
4. Abonnement - Intergénérationnel

#### **Familial - Régulier**

Exemple : pour une famille de 4 personnes comprenant une personne de 66 ans<sup>1</sup>, une autre de 61 ans<sup>1</sup>, un étudiant de 18-23 ans<sup>1\*</sup> et un adolescent de 15 ans<sup>1</sup>, il faudra choisir les éléments suivant pour créer la famille:

1. Famille - 1er membre - 18-64 ans
2. Famille - 2e membre - 65 ans ou plus<sup>2</sup>
3. Famille - 3e membre - Etudiant (18-23 ans)
4. Famille - 4e membre - 13-17 ans

#### **Familial - Mixte régulier et Double-Plaisir**

Exemple : pour une famille de 3 personnes ayant deux adultes voulant s'abonner au Mont-Sainte-Anne, comprenant une personne de 52 ans<sup>1</sup> et une autre de 48 ans<sup>1</sup>. Ensuite, un jeune de 15 ans<sup>1</sup>, lui, désirant pouvoir aller dans chacune de nos deux stations. Voici ce qu'il faudra choisir pour créer la famille adéquatement:

1. Famille - 1er membre - 18-64 ans
2. Famille - 2e membre - 18-64 ans
3. Double-Plaisir - Famille Mixte - 3e membre - 13-17 ans<sup>4</sup>

#### **Monoparental - Régulier**

Exemple : pour une famille monoparentale de 3 personnes comprenant une personne de 46 ans<sup>1</sup>, un adolescent de 15 ans<sup>1</sup> et un jeune de 12 ans<sup>1</sup>, il faudra choisir les éléments suivant pour créer la famille:

1. Famille - 1er membre - 18-64 ans
2. Famille monoparentale - 2e membre - 13-17 ans<sup>3</sup>
3. Famille - 3e membre - 7-12 ans

#### **Familial - Intergénérationnel**

Les règles et conditions de l'abonnement familial régulier ou mixte Double-Plaisir s'appliquent.

#### **Certaines conditions s'ajoutent pour l'abonnement intergénérationnel :**

- Pour une famille de cinq membres ou plus, le tarif du 5<sup>e</sup> membre s'applique pour tous les petits-enfants additionnels.
- Pour les petits-enfants de 6 ans ou moins, peu importe le rang dans l'abonnement familial intergénérationnel, des frais de 20\$ avant taxes s'appliquent.

1. <sup>1</sup>L'âge des membres est calculé en date du 31 août de chaque année et non à partir de leur date de naissance pour les 0 à 23 ans et en date du 31 décembre pour les 65 ans ou plus.
2. <sup>2</sup> Pour le produit familial régulier, il faut s'assurer que le premier membre soit relié au produit le plus cher. Ainsi dans notre exemple le produit adulte est plus cher que le produit senior qui lui se retrouve en deuxième.
3. <sup>3</sup> Pour le produit familial monoparental, il faut sélectionner le 2e membre (Étudiant, Junior ou Enfant) de type monoparental et non le type régulier puisque les prix sont plus élevés pour le deuxième membre d'une famille de ce type.
4. <sup>4</sup> Pour le produit familial Double-Plaisir Mixte, vous devez sélectionner le produit mixte qui a une valeur plus élevée dû au fait que l'ensemble de la famille ne fait pas partie du programme Double-Plaisir régulier.